

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2010

**Présents** : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Claude PROVOST, Alain CRESTAUX, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Frédéric MASSON, Fabien DELVALLE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Aline LECLERC, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE,

**Absents représentés** : Jean-Jacques MONTHULE, Claude BOUTELET

**Absents excusés** : Julien MARRE, Patrick VERDAVOINE

Jocelyne DE TOMASI est désignée secrétaire de séance.

---

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Denis GUITTON ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

### **1. CIRCULATION ET SIGNALISATION DU CENTRE VILLE**

#### **• Signalisation verticale et horizontale**

Denis GUITTON informe les membres du conseil municipal qu'il convient procéder à la signalisation horizontale et verticale dans le cadre des travaux de restructuration du centre ville.

Il indique qu'une consultation selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de cette mission.

Il donne connaissance du rapport d'analyse des offres et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du candidat.

Fabien DELVALLE demande si le prix annoncé par les candidats concerne des matériaux similaires.

Denis GUITTON confirme que les produits proposés sont identiques et normalisés.

Thérèse CORBIN profite de ce sujet pour émettre l'idée d'installer des panneaux précisant les priorités dans les rues Paul Doumer et des Forges.

Fabien DELVALLE dit qu'il avait été évoqué la pose de ralentisseurs.

Alain BARTHE suggère, dans ces rues, d'organiser le stationnement en alternance de chaque côté de la voie afin de ralentir les véhicules.

**Denis GUITTON** indique que ces propositions seront discutées avec la maîtrise d'œuvre chargée du dossier de la circulation et signalisation du centre ville ; concernant les ralentisseurs, leur pose est effectivement prévue dans la rue de la Chenotière sur la programmation du budget 2011.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, choisissent de retenir l'offre de l'entreprise « La Signalisation Routière » pour un montant de 25 705,39 € TTC, autorisent le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération.

- **Aménagement d'un giratoire rue du Moulin et de la Bove**

Dans le cadre de la restructuration du centre ville, **Denis GUITTON** expose aux membres du conseil municipal, qu'afin de favoriser l'accès au parking et commerces, la commission travaux propose d'autoriser la circulation à double sens dans la rue du Moulin. Cette modification nécessiterait la suppression de l'îlot actuel près de la piscine et l'aménagement d'un giratoire franchissable.

Par la même occasion, il serait procédé à la modification du petit giratoire du parking derrière l'église pour le transformer en un îlot franchissable.

**Fabien DELVALLE** demande si la modification du giratoire du parking est réellement nécessaire et si la mairie a reçu beaucoup de plaintes à ce sujet.

**Denis GUITTON** répond que ce giratoire n'étant pas pratique à contourner, est en fait peu emprunté ; le rendre franchissable, en favoriserait son utilisation.

**Gérard TOURNEUX** fait remarquer qu'il serait également intéressant de prévoir un giratoire au carrefour de la rue de la Bove et de l'Hôpital.

**Denis GUITTON** précise qu'un projet existe pour l'aménagement de ce carrefour. Ce dossier monté par Jacques BORDAY, avait à l'époque été mis en attente par la commission voirie de la communauté de communes en raison des priorités définies pour d'autres projets. Il pourra être demandé à cette commission de revoir ce dossier et dans un premier temps de refaire le traçage au sol de la signalisation.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent à un avis favorable à l'aménagement d'un giratoire rue du Moulin et de la Bove ainsi que la modification de celui du parking derrière l'église, autorisent le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises, autorisent le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération.

## **2. AIRE DE CAMPING CAR**

En raison de la fréquentation importante de l'aire de camping car située place de la Liberté, **Denis GUITTON** demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la pertinence d'agrandir l'aire actuelle de 3 ou 4 places. L'extension pourrait se faire sur le parking déjà existant, situé à quelques mètres et peu utilisé. L'installation d'une borne pour les branchements en électricité et en eau potable serait nécessaire. Il ajoute qu'un chemin piétonnier existe déjà pour permettre l'accès au centre ville.

Il précise que le coût de cette extension varierait entre 12 138 € et 20 730 €, en fonction du choix de l'installation d'une borne gratuite ou payante. Pour mémoire, le coût annuel de l'utilisation de la borne actuelle s'élève à environ 800 € par an.

Vu le prix des bornes payantes, **Jean-Claude PROVOST**, précédemment partisan de l'instauration d'un paiement pour cette aire d'accueil, pense que la question ne pose plus.

**Jocelyne DE TOMASI** fait observer que les commerçants travaillent beaucoup avec les camping-caristes et que l'environnement agréable du parking est apprécié.

**Jean-Claude PROVOST** constate qu'il faudrait effectivement de nombreuses années pour amortir cette installation.

**Denis GUITTON** précise que l'amortissement s'étalerait sur 30 ou 40 ans si l'option de la borne payante est retenue.

**Fabien DELVALLE** ajoute qu'il convient d'y ajouter les coûts de fonctionnement : maintenance et abonnement du télépaiement.

**Jean-Claude PROVOST** émet l'idée qu'il serait peut être envisageable d'apporter un point d'eau et d'électricité sans recourir à l'installation d'une borne spécifique.

**Denis GUITTON** retient cette suggestion et propose au conseil municipal de se positionner sur l'idée de l'extension de l'aire de camping-cars et de voir pour trouver une autre solution technique à l'alimentation en eau et électricité que l'installation d'une borne non payante pour un coût prévisionnel de 12 138 €.

**Fabien DELVALLE** fait remarquer que l'endroit excentré va favoriser l'utilisation de ce point de distribution par d'autres personnes que des camping-caristes.

**Jocelyne DE TOMASI** répond que cela est déjà le cas sur la borne existante.

**Fabien DELVALLE** pense que la situation va s'aggraver car le nouvel emplacement est plus à l'abri des regards.

**Denis GUITTON** reprecise qu'aujourd'hui le coût d'environ 800 € comprend l'utilisation de la borne par d'autres usagers. Il rappelle que l'idée est d'offrir 3 ou 4 places supplémentaires pour le stationnement des camping-cars.

**Thérèse CORBIN** se dit favorable à cette idée, mais demande qu'il soit précisé que le stationnement des camping-cars sur les autres places non dédiées de parking soit interdit ; par ailleurs, elle se demande si les camping-caristes iront sur ces nouveaux emplacements qui sont plus éloignés.

**Alain BARTHE** souligne qu'il avait été lancé l'idée de refaire une aire le long du parking.

**Denis GUITTON** répond que cela aurait nécessité de faire des travaux plus importants : réalisation du parking + installation de la borne, alors que dans la proposition actuelle, le parking existe déjà et réduit ainsi le coût.

**Alain BARTHE** n'est pas persuadé que les camping-caristes iront sur cet endroit.

**Denis GUITTON** dit qu'il serait de plus dommage de prendre du terrain sur l'espace vert. Il suggère de retenir l'idée d'aménager le parking actuel et d'observer son utilisation durant une année ; il sera toujours temps de rejoindre l'idée d'Alain BARTHE et d'Henri LESOUT par la suite si la fréquentation n'est pas au rendez-vous.

**Salvador GARCIA** fait observer qu'il sera nécessaire d'enlever le portique à l'entrée de ce parking et par conséquent permettra aux gens du voyage de s'installer sur cette aire.

**Alain BARTHE** signale qu'ils ne se sont jamais installés sur l'aire actuelle des camping-cars.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à l'aménagement de 3 ou 4 places de stationnement de camping-cars sur le parking de la place de la Liberté et à l'installation d'une borne pour les branchements en électricité et en eau potable et à l'inscription de ce projet au budget primitif 2011 de la ville.

### **3. CESSION DE PARCELLES COMMUNALES – RESIDENCE BELLEVUE**

**Denis GUITTON** rappelle que le conseil municipal par délibération du 21 avril 2010 a approuvé la mise en vente en deux lots de la parcelle communale située Résidence Bellevue. Après accord du certificat d'urbanisme correspondant et avis des domaines, deux acquéreurs se sont manifestés. Il propose de procéder au déplacement d'une conduite d'eaux pluviales existant sur la parcelle et de créer en surface de cette canalisation une sente piétonne.

**Fabien DELVALLE** demande à qui incombera la charge de ces travaux et des clôtures.

**Denis GUITTON** précise que les travaux de la sente sont compris dans les devis établis pour le déplacement de la canalisation ; quant aux clôtures, elles restent à la charge des propriétaires des parcelles qui souhaiteront clore ou non leur propriété.

**Jacques PHILIPPE** fait remarquer qu'il s'agit d'une bonne idée de supprimer la servitude qu'aurait créée la présence de la canalisation sur la parcelle.

Les membres du conseil municipal, après délibération, avec une abstention (Alain BARTHE fait remarquer qu'il s'abstient en raison des particularités environnementales du terrain qu'il a déjà évoqué lors d'une précédente réunion) et dix-huit voix pour :

- autorisent les cessions correspondantes
- fixent le prix de vente selon l'avis des domaines :
  - Lot A : 29 000 € (honoraires d'agence inclus)
  - Lot B : 26 000 € (honoraires d'agence inclus)
- dit que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs
- autorisent le Maire à faire procéder au bornage des parcelles par le cabinet Geodia Conseils, Géomètre experts à Évreux pour un montant de 1 877.72 € TTC
- autorisent le Maire à faire procéder au déplacement de la canalisation d'eaux pluviales située sur ces parcelles par l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 15 725.08 € TTC

- autorisent le Maire à signer les actes de vente ainsi que tout document afférent à ces dossiers et à procéder aux virements de crédits nécessaires

#### **4. PRE-PROJET DE LA COUVERTURE D'UN COURT DE TENNIS**

**Alain CRESTAUX** expose qu'en raison du nombre de licenciés de plus en plus important et du taux d'occupation des locaux des gymnases existants qui rendent la pratique du tennis difficile en dehors de la période estivale ; il a été unanimement sollicité par les adhérents des clubs sportifs pour envisager une solution pour désengorger les gymnases. Aujourd'hui, l'essor de toutes les disciplines dont notamment le hand incite fortement à réfléchir au projet de la couverture d'un court de tennis. Des premiers contacts ont été pris afin de connaître les possibilités techniques et financières de cet investissement.

- Aspect technique :

Le court actuellement non utilisé semble la solution la plus intéressante pour accueillir un court couvert

- Aspect financier :

Le projet pourrait être inscrit dans le cadre du programme des équipements sportifs structurants du Département et bénéficier d'une aide de 35 % ; pour bénéficier d'une aide de la Région, ce projet doit être intégré au contrat de territoire 2011-2013.

**Denis GUITTON** précise qu'afin de solliciter les partenaires sur ce projet, il est nécessaire au conseil municipal de prendre une décision sur ce pré-projet.

**Thérèse CORBIN** fait remarquer que ce projet dépasse Rugles.

**Denis GUITTON** acquiesce cette remarque et confirme que l'intérêt de ce projet est tourné vers tous les sports de l'USR afin de désengorger les gymnases où les sections sportives sont à l'étroit ; il indique qu'il avait, lors de l'étude du nouveau gymnase intercommunal près du stade, proposé d'intégrer un terrain de tennis à l'intérieur de cet équipement. Il n'avait pas à l'époque, était entendu par ses collègues de la communauté de communes. Il ajoute que la communauté de communes sera sollicitée en tant que partenaire sur ce nouveau dossier.

**Alain CRESTAUX** apporte les réponses aux diverses questions de **Fabien DELVALLE** sur l'emplacement et les normes du terrain envisagé pour accueillir cette structure.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à ce pré-projet, autorisent Alain CRESTAUX à poursuivre ce dossier et demandent l'inscription sur les programmes subventionnés des différents partenaires financiers : Département, Région, État, Fédération Française de Tennis, Communauté de Communes du Canton de Rugles ....

#### **5. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTES**

**Denis GUITTON** expose qu'afin de pourvoir les postes existants dans les services techniques et la structure multi-accueil, il est proposé de modifier les intitulés des postes comme suit :

SUPPRESSION	CREATION	TEMPS DE TRAVAIL
Cadre d'emploi des adjoints techniques : - catégorie C - 1 poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Cadre d'emploi des adjoints techniques - catégorie C : 1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
Cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture – catégorie c : 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	Cadre d'emploi d'éducateur de jeunes enfants - catégorie B : 1 poste d'éducateur de jeunes enfants	35 h

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable aux suppressions et créations de postes comme énoncé ci-dessus et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **6. DECISIONS MODIFICATIVES**

**Jocelyne DE TOMASI** informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder aux décisions modificatives afin de porter les crédits nécessaires :

- ❖ A la mise en place de la signalisation horizontale et verticale
- ❖ A l'aménagement du giratoire rue du Moulin et de la Bove
- ❖ A la cession des parcelles de la résidence Bellevue
  - En recettes : ventes des parcelles
  - En dépenses : frais de bornage, déplacement de la parcelle d'eaux pluviales
- ❖ Au versement de la 1<sup>ère</sup> échéance de l'emprunt DEXIA du service assainissement
- ❖ A la rémunération du personnel remplaçant à la structure multi-accueil

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable aux décisions modificatives présentées ci-dessus.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

**Denis GUITTON** apporte les informations suivantes :

### **SAEP3R**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2009 a été remis par le SAEP3R ; ce document est consultable en Mairie.

### **BIBLIOTHEQUE**

L'inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque aura lieu le samedi 20 novembre 2010 à 11h30.

### **MAISONS FLEURIES**

La remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le jeudi 02 décembre 2010 à 18h30.

### JAZZ EN OUCHE

En partenariat avec L'Aigle et plusieurs communes du Pays d'Ouche, Rugles propose le festival Jazz en Ouche avec plusieurs concerts du 23 au 27 Novembre 2010. La billetterie est ouverte et les tickets sont en vente en mairie. Les concerts sur Rugles sont programmés le vendredi 26 novembre : le matin pour les scolaires des écoles primaires et en soirée pour tout public.

### SALON DES LOISIRS CREATIFS

Ce salon qui s'est tenu le week-end des 23 et 24 Octobre dernier a rencontré du succès et a rassemblé beaucoup d'exposants.

### TOUR DE TABLE

**Alain BARTHE** souhaite évoquer le sujet des panneaux thématiques vantant Rugles comme capitale de la pointe de Paris, qui ont été installés aux entrées de ville avant d'en parler au conseil municipal qui est pourtant souverain. Il souhaite notamment apporter des précisions sur des choses qui ne collent pas à la réalité, comme l'a fait justement remarquer Monsieur KOUROUTCHKINE dans les colonnes du journal du Réveil Normand. Il donne lecture d'un texte du conseil municipal de Juignettes de 1842 indiquant la fabrication de pointes de Paris dans cette commune.

**Thérèse CORBIN**, membre de la commission communale qui a travaillé sur ce dossier, s'étonne du laps de temps qui s'est écoulé entre la décision de mettre en valeur le passé métallurgique de Rugles à l'entrée de la ville et les réactions virulentes d'aujourd'hui. Elle donne connaissance de différents extraits d'articles référencés confirmant la présence de la fabrication mécanique des pointes de Paris à Rugles et qui ont servis de base au projet. Elle précise qu'il a été implanté 16 clous sur le rond-point afin de représenter les 16 communes du canton. Elle propose de communiquer ces références à Alain BARTHE.

**Alain BARTHE** répond qu'il n'avait pas réagi au moment de la décision car l'attrait avec la métallurgie lui paraissait intéressant et en relation avec le projet qu'il mène avec le Pays d'Ouche sur ce même thème. Il regrette simplement la prétention de « s'autoproclamer capitale », risquant ainsi de contrarier les communes avoisinantes partenaires sur son projet. Soutenant son idée de ramener la vérité sur des faits erronés, poursuit la lecture d'un courrier qu'il a rédigé à l'intention de Monsieur le Maire.

**Denis GUITTON** exaspéré par la polémique créée par Monsieur KOUROUTCHKINE et soutenue par Alain BARTHE, fait part de son irritation de voir ainsi, un conseiller municipal vice-président de la communauté de communes, donner du crédit à ce genre d'affaires au détriment de l'intérêt des habitants : « c'est de la démagogie ».

**Claude BOUTELET**, venant de rejoindre la réunion, communique les sources documentaires qui ont servis de supports de travail à la commission communale.

**Salvador GARCIA** apporte également des articles référencés qui désignent Rugles comme lieu notoire pour la fabrication de pointes de Paris.

**Alain BARTHE** revient sur le projet de véloroute sur lequel il travaille en partenariat avec le Pays d'Ouche.

**Denis GUITTON** lui rappelle qu'il s'agit d'un projet qu'il avait jugé important dès le début et qu'il avait

incité Alain BARTHE à y travailler.

**Alain BARTHE** acquiesce ces propos.

**Jocelyne DE TOMASI** rappelle que le seul intérêt du conseil municipal est de mettre la ville à l'honneur et que les 16 clous installés sont une référence aux 16 communes du canton.

**Thérèse CORBIN** donne lecture d'un texte sur Monsieur FOUQUET relatant lui aussi l'existence de la fabrication locale de pointes de Paris ; elle fait part de sa déception de voir ainsi discréditer une réalisation qui se voulait valorisante.

**Jean-Claude PROVOST** apporte pour son part la définition qu'il a trouvé dans le dictionnaire sur le mot « capitale » et ajoute qu'il est exagéré de faire ce genre de procès pour une action qui contribue à l'enrichissement et la valorisation du patrimoine local.

**Denis GUITTON** précise que ce n'est pas relater la réalité de dire que Rugles travaille seule, alors qu'il défend régulièrement l'idée de mutualiser les moyens.

**Jocelyne DE TOMASI** rassure les ruglois et confirme que tous les sujets municipaux sont traités de façon sérieuse et dans l'intérêt des habitants.

**Fabien DELVALLE** souligne que ce projet lui a plu quand il a participé à son élaboration car il a ainsi découvert un aspect de l'histoire local et il conclut : « c'est aussi ça la culture et c'est une ouverture d'esprit. »

**Denis GUITTON** conclut la discussion en souhaitant que ce sujet reste anecdotique car le conseil municipal a des dossiers bien plus importants à gérer.

**Gérard TOURNEUX** demande la possibilité de réfléchir à l'installation dans le nouveau cimetière d'un réceptacle pour les fleurs fanées.

**Claude BOUTELET** apporte des précisions complémentaires sur le festival Jazz en Ouche et signale que le Comité d'Animation Rugloise organisera la soirée Beaujolais le 19 Novembre prochain à la salle des fêtes de Rugles.

**Jocelyne DE TOMASI**, à l'approche des assemblées générales des associations, rappelle que la subvention communale nécessite l'envoi du rapport moral et financier ainsi que les projets à venir de l'association. Cette règle s'applique à toutes les associations.

**Denis GUITTON** souligne que cette précision fait suite à un article de la presse locale qui pouvait faire penser que le conseil municipal ne subventionne pas certaines associations ; le conseil municipal est présent auprès des associations locales et leur apporte son soutien. Il précise que l'association concernée dans l'article n'a toujours pas fourni les documents malgré une nouvelle lettre de sollicitation.

**Jean-Claude PROVOST** indique que la borne fuyarde qui avait été signalée lors d'une précédente réunion de conseil municipal a été remplacée ; il s'agit de la 3<sup>ème</sup> borne remplacée cette année.

**Alain LEPAPE** fait part des remerciements de la principale du Collège de Rugles pour l'accueil réservé aux

collégiens allemands lors de la visite des locaux de la Maison des Services ; il remercie également les services techniques de la ville pour le prêt des isoloirs.

**Henri LESOUT** signale le stationnement gênant de véhicules à proximité de l'intersection des rues Aristide Briand et Paul Doumer.

**Denis GUITTON** fait observer qu'il sera organisé une réunion en partenariat avec les commerçants pour faire le point sur l'organisation du stationnement en centre ville suite aux travaux de réhabilitation.

**Denis GUITTON** clos la séance après avoir proposé la parole à Monsieur KOUROUTCHKINE, présent dans le public, qui a refusé.

La séance est levée à 22 heures.